



## Droit au regroupement familiale

Par **Rahim1**, le **17/05/2019** à **11:08**

Bonjour, Mon mari étant installé en France comme étudiant depuis septembre 2017, à obtenu son changement de statut après la création de son entreprise en mai 2019 , moi même et mon fils toujours bloqué en Algérie ne pouvant obtenir que des visa touristique mais désirant s installer en France, avons nous le droit au regroupement familiale ,si c est non ,quel est la solution pour s installer en France Cordialement

Par **youris**, le **17/05/2019** à **11:18**

bonjour,

le regroupement familial en france n'est pas un droit car il peut toujours être refusé notamment en cas de menace à l'ordre public.

il y a des conditions de ressources et de logement à remplir, voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>

salutations